

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 avril 2026

Nombre de conseillers : 60 Conseillers présents : titulaires : 57 + 2 Pouvoirs
suppléant : 1

Secrétaire de séance : Mme S. GANGLOFF

Sous la présidence de : M. F. ENSMINGER

PRESENTS : M. T. SPACH, Mme L. JOST-LIENHARD, M. F. STAATH, Mme D. HAMM, MM. P. DONMEZBAS, C. KILIAN, Mme V. LAFORGUE, M. P. MICHEL, Mme S. LANDOLT, MM. D. ETTER, F. ENSMINGER, Mmes H. GRAN, S. GANGLOFF, MM. E. WAGNER, D. FOLLENIUS, G. REUTENAUER, H. DOEPPEN, Mme F. BRACH, M. P. ESCHENBRENNER, Mme E. MATHIS, M. J.-M. KRENER, Mme E. SCHLEWITZ, M. M. DANNER, Mme S. SCHNELL, MM. G. THIRIET, J.-M. BALTZER, C. WINDSTEIN, Y. KLEIN, P. GANGLOFF, A. DANNER, R. SCHMITT, D. VOGT, Mme M.-C. PESCE GOETZMANN, MM. J.-M. HOERTH, H. STEGNER, Mme C. DURRMEYER-ROESS, MM. M. MAGNANI, F. VOGLER, C. FAUTH, L. WALTER, F. DE FIGUEIREDO, S. LEICHTWEIS, Y. BALTZER, A. BAUER, B. KRIEGER, M. KRAPPENBAUER, M. OSTER, P. KOEHLER, J.-C. BERRON, R. LETSCHER, Mme A. SORGIUS - Suppléante -, MM. J. LEFEVRE, C. EICHWALD, Mme V. DA SILVA ADRIANO, MM. F. SCHILL, C. DORSCHNER, Mme C. DOERFLINGER, M. J.-M. REICHHART.

EXCUSÉS : Mme L. DORN - Pouvoir à M. F. STAATH -, MM. Q. BREFI, S. CUNRATH - Pouvoir à M. C. DORSCHNER -.

Délibération n° 8H : Délégations diverses du Conseil au Président en matière de gestion du personnel

Rapporteur : M. F. ENSMINGER

Vu l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

* de **DONNER** délégation au Président, pendant toute la durée de son mandat, pour :

- arrêter chaque année le plan annuel de formation du personnel communautaire
- ajuster les indemnités kilométriques versées au personnel communautaire lors de déplacements professionnels temporaires en cas de modification de leur montant décidée par arrêté ministériel
- décider de l'accueil de stagiaires de l'enseignement secondaire et supérieur, pour signer les conventions de stage et pour déterminer le montant de la gratification éventuelle pour les stagiaires de l'enseignement secondaire et le versement de titres restaurant pour l'ensemble des stagiaires
- arrêter le montant du remboursement par la Communauté de Communes aux agents communautaires reconnus travailleurs handicapés des frais qu'ils ont avancés pour l'achat d'équipements spécifiques dans la limite de l'aide attribuée à la Communauté de Communes par le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)

* de **DEMANDER** à être tenu informé des actions menées et décisions prises par le Président dans le cadre de la délégation, dans les conditions prévues à l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,

Sandrine GANGLOFF
Secrétaire de séance

Fabrice ENSMINGER
Président